



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

54, RUE ANDRE LEBON
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tél. : 03 84 79 78 40
Fax : 03 84 79 78 43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 128/11

Objet

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat –
Phase animation – Demande
de Subvention

Secrétaire de séance

Jean-Louis BOUCHARD

Rapporteur

Philippe GENESTIER

Conseil Communautaire
22 décembre 2011
Goux – 18h30

DELIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 97
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 70
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 83
Date de la convocation : 06 décembre 2011
Date de publication : 06 janvier 2011

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : S Boissard suppléée par N Ferreira de Souza, JL Bouchard, D Bernardin, B Guerrin, B Chevaux suppléé par D Desgouille, P Vuitton suppléé par D Guilhendou, R Pouthier, B Negrello, P Bussière, G Fumey, P Daubigney, T Mader, D Michaud, G Michaud, P Blanchet suppléé par B Robe, P Monnet, A Albertini, J Chevriaux, M Giniès, C Gras suppléé par A Perron, G Barbier, F Barthoulot, M Borneck, P Bouvret-Maire, G Card, C Chalon, MA Chalumeaux, D Fella, P Epinat, JP Fichère, JB Gagnoux, L Gatinault, P Genestier, A Hamdaoui, S Laroche, P Nasom, I Nouvellon, C Parent, J Rosat, D Sciquot-Bérodier, JC Wambst, H Prat, D Chataignier, F Macard, M Rigoulet, F Saudon, B Javourez, L Bougaud, J Lombard, M Huguenet, J Thurel, JM Diètre, M Gauthier, A Alonzo, P Recouvreux, F Perchat, G Maréchal, G Fernoux-Coutenet, C François, B Monamy, M Perron, E Bourgeois, JM Daubigney, J Drouhain, A Jordan, D Rauch, M Richard, M Hoffmann, D Ecarnot, T Gauthray Guyenet

Délégués absents ayant donné procuration : E Tavernier à P Bussière, C Di Caro à P Monnet, D Barbagelata à JC Wambst, R Belalia à P Bouvret-Maire, C Bourgeois-République à JB Gagnoux, C Quillet à C Chalon, C Creuze à D Sciquot-Bérodier, R Manière à M Giniès, N Abdelli à G Fumey, J Petit à J Rosat, B Bonnard-Ongenaed à F Perchat, C Arnoud à G Card, F David à J Thurel

Délégués absents non suppléés et non représentés: P Guibelin, JF Louvrier, C Petiot, K Mezerai, M Perrin, A Chollat, P Jacquot, A Courderot, P Sautrey, J Hubert, JC Lambert, G Ginet, R Curly, JF Dumont

VU les délibérations n°67/10 du 24 juin 2010 et n°96/10 du 7 octobre 2010 relatives à l'arrêt de projet du programme local de l'habitat.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans le projet de programme local de l'habitat met en avant la nécessaire amélioration des conditions de vie des ménages par une intervention sur le bâti au travers de la fiche-action n°4.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). L'étude pré-opérationnelle engagée début 2011 a permis d'identifier de nombreuses demandes sur l'ensemble des communes de son territoire, mais aussi de déterminer les priorités d'intervention pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (amélioration énergétique, logements locatifs de petites tailles et à bas coûts).

La collectivité doit désormais engager la seconde phase de l'OPAH, à savoir la phase de suivi-animation. Celle-ci s'étend sur une durée minimale de trois ans, période durant laquelle les ménages répondant aux conditions d'éligibilité pourront réaliser des travaux, tout en bénéficiant de subventions.

Le montant global est estimé à 150 000 euros hors taxes pour l'ensemble des trois années du dispositif.

Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le 04 janvier 2012

N°identifiant : 039-200010650-20111222-12811-DE

Plan de financement prévisionnel (hors taxes)

	Taux de participation	Montant (en euros)
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	65 %	97 500 €
Agence Nationale de l'Habitat	35 %	52 500 €
TOTAL	100 %	150 000 €

Le Conseil de Communauté, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

- APPROUVE le plan de financement ;
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter, pour chacune des années d'animation, une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'attribution d'une subvention

Fait à Dole,
Le 22 décembre 2011,
Le Président,